

Contribution à la concertation sur le PCAET de la communauté de communes Isle Loué Auvézère

A) Propos liminaires

L'avis de SOS Forêt Dordogne a été rédigé après lecture attentive du résumé non technique du PCAET mis à la disposition du public sur le site de la communauté de communes (https://www.ccilap.fr/images/pdf/PCAET_resume_non_technique.pdf).

Il concerne uniquement les éléments pouvant être en lien avec l'objet essentiel de l'association, à savoir la défense des forêts et des espaces naturels.

Remarques générales

- **Il est important de noter que le principe même des Plans Climat Air Énergie Territoire (PCAET) néglige un des aspects essentiels du défi auquel nous avons et aurons à faire face : la perte massive de biodiversité depuis plus de 50 ans.** Certes, celle-ci dépend de la qualité de l'air, de l'eau et de l'évolution du climat. Mais lutter contre les effets néfastes du dérèglement climatique ne suffira pas si nous n'enrayons pas la perte de biodiversité. La quasi totalité de l'alimentation humaine (environ 90 % des végétaux), quelle que soit la région du monde concernée, dépend de la présence de pollinisateurs : une alimentation uniquement constituée de graminées (blé, riz, céréales...) serait notoirement carencée. **Aussi performant que ce soit in fine ce PCAET, il restera insuffisant s'il ne prémunit pas le territoire contre la perte de sa biodiversité.**
 - En moins de trois décennies, les populations d'insectes ont probablement chuté de près de 80 % en Europe. ¹
 - En 50 ans, 69% des vertébrés ont disparu².

¹ Étude internationale publiée mercredi 18 octobre 2017 par la revue PLoS One, analysant des données de captures d'insectes réalisées depuis 1989 en Allemagne ; elle montre en outre que le déclin des abeilles domestiques, très médiatisé par le monde apicole, n'est que la part émergée d'un problème bien plus vaste.

² Rapport "Planète vivante" 2022 du WWF - réalisé tous les deux ans - sur l'état du vivant dans le monde

Contribution à la concertation PCAET

Communauté de Communes Isle Loué Vézère

- 4 espèces d'arbres sur 10 sont menacées de disparition.
- Sur le PCAET tel qu'il est est présenté :
 - Les éléments diagnostiques font une place réelle aux rapports du GIEC et semblent prendre en compte l'urgence climatique à laquelle nous aurons à faire face dans les années à venir, ce qui nous paraît positif.
 - Les éléments de contexte font état d'un objectif de diminution des besoins énergétiques de la communauté de communes de 28 % d'ici à 2048, sans donner d'indication sur les moyens précis d'y parvenir. Outre que ces objectifs sont moins ambitieux que ceux du « Guide pratique pour le développement des Énergies Renouvelables en Dordogne » de septembre 2022, ceux proposés par le PCAET, s'ils sont souvent louables, restent trop imprécis : comment, par exemple, envisager la possibilité d'une réduction des dépenses énergétiques des agriculteurs ? Rien n'est spécifié à ce sujet qui est pourtant complexe.
 - Nous actons en revanche comme un élément positif que soit pensée la **réduction des besoins avant l'augmentation ou le rééquilibrage de la production**.
 - La réduction du bois énergie envisagée, même si elle est modeste, nous paraît positive dans la mesure où elle tendra, si elle est réalisée, à diminuer la pression actuelle sur les forêts.
 - Notre association est évidemment favorable à la mobilisation des acteurs de terrain et à la volonté affichée de promouvoir les dispositifs énergétiques d'autoconsommation et la participation citoyenne. **Nous soutenons l'appel à des modalités participatives**, destinées à impliquer les populations dans l'évolution de la production d'énergies, y compris en permettant aux particuliers et aux collectivités de participer financièrement à ces mises en place et ainsi de diminuer leurs factures énergétiques, au lieu d'alimenter des porteurs de projet extérieurs.

B) Axe 1 : Celui-ci ne concerne pas SOS Forêt Dordogne.

C) Axe 2

- Si l'agriculture ne concerne pas directement l'action de notre association, on pourrait tout de même mentionner l'intérêt que pourrait avoir pour certaines exploitations une évolution vers l'agroforesterie (meilleure utilisation de la

Contribution à la concertation PCAET

Communauté de Communes Isle Loué Vézère

ressource locale, protection des forêts qui nous sont nécessaires pour la préservation d'un climat « vivable » et de la biodiversité [cf. p5 : 163 ktCO₂e émises chaque année dont 84 sont séquestrées (essentiellement par les forêts)].

D) Axe 3

- Il ne semble pas concerner directement SOS Forêt Dordogne. Cependant, un soutien à une filière bois moins industrielle et relocalisée, nous semble aller dans le sens d'une diminution globale des transports, à laquelle chaque territoire devrait apporter sa pierre. Dans ce sens, l'objectif d'installation de circuits courts énoncés pour l'agriculture dans l'axe 2 nous paraît pouvoir concerner également la filière bois artisanale.

E) **Axe 4** : Celui-ci ne concerne pas SOS Forêt Dordogne.

F) Axe 5

- Rien n'est dit de la nécessaire protection des forêts par rapport à la tentation d'installer du photovoltaïque en effectuant des coupes rases : on sait désormais quelle pression s'exerce sur les forêts, dans la mesure où il est moins onéreux pour un promoteur d'installer un champ photovoltaïque sur une coupe rase que sur des bâtiments déjà existants : en témoignent les projets existants à Lanouaille (18ha), sur la Causse de l'Isle (35ha) ou à Sarrazac (entre 10 et 17ha). Seules des décisions politiques volontaristes peuvent éviter cet écueil en excluant les forêts des zones favorables au ENR (axe 5.1.1.).
- Concernant les leviers d'action, la présence de l'adverbe « prioritairement », dans le 1^{er} levier (*Identification des zones favorables aux ENR en ciblant prioritairement les zones déjà artificialisées*) nous paraît de nature à contourner les objectifs vertueux énoncés ailleurs dans le document. Nous préconisons le retrait de cet adverbe.
- Nous préconisons de porter la plus grande attention au bois énergie : contrairement au discours dominant, il n'est renouvelable que jusqu'à un certain seuil. On constate malheureusement que le bois énergie ne consiste plus uniquement à valoriser les déchets de coupes ou de scierie mais contrairement à ce qui est écrit p 32 du diagnostic il est de plus en plus fréquent de constater des coupes rases, y compris de feuillus, destinées à l'alimentation des centrales à biomasse. Et nous craignons que des projets comme Biosyl en Creuse ou E-cho dans les Landes soient de plus en plus nombreux à se développer, ce qui rendrait le développement du bois-énergie non soutenable. Il faut

Contribution à la concertation PCAET

Communauté de Communes Isle Loué Vézère

mettre des gardes-fous dans le PCAET et interdire les projets surdimensionnés (action à rajouter dans l'axe 6).

G) Axe 6

- L'énoncé des actions est très imprécis et pas très rassurant ! Le mémento des sylviculteurs de Dordogne, dont on nous annonce qu'il sera distribué aux propriétaires forestiers, est introuvable à la consultation, comme à l'achat sur le site du CNPF. Observant quotidiennement la façon dont le CRPF Nouvelle Aquitaine et l'entreprise Alliance Forêt Bois (grand promoteur des coupes rases) fonctionnent main dans la main, notre association est d'autant moins convaincue de la pertinence de cette action (6.1.1) que nous ne sommes pas en mesure de prendre connaissance du document. En outre, la distribution d'une brochure à des propriétaires n'a rien d'une mesure de sauvegarde.

- Comme il est rappelé p 40, « ...le carbone est principalement stocké dans la forêt (63 %) et plus précisément les forêts de feuillus (57 %) ». Cependant aucune action autre que du conseil ne va dans le sens de la préservation des forêts de feuillus. SOS Forêt Dordogne souhaite que, d'une part les coupes rases qui dilapident le stock de carbone (sur et dans le sol) soient prohibées et d'autre part qu'on interdise la mutation d'une forêt de feuillus en forêt de résineux. On peut rappeler également que certaines forêts peuvent être émettrices nettes de Co2 si elles sont mal gérées :

(<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/somme/environnement-pourquoi-les-forets-des-hauts-de-france-rejettent-desormais-plus-de-co2-elles-n-en-absorbent-2796222.html>)

- Nous souscrivons en revanche à la nécessité de protéger les zones humides, complément indispensable des forêts dans le cycle de l'eau. De nouvelles études scientifiques indiquant que les forêts rendent dans l'atmosphère une fois et demi plus d'eau qu'elles n'en ont consommé (<https://reporterre.net/Les-rivieres-volantes-acteurs-essentiels-du-climat-mondial> ou <https://sosforetdordogne.fr/une-conference-de-laurent-denise-sur-les-relations-entre-eau-et-carbone-du-grain-a-moudre-pour-nos-reflexions>), **il nous paraît indispensable d'inclure les forêts du territoire dans cette protection.**
- Concernant les leviers d'action, nous invitons les décideurs à aller au-delà du concept de « gestion durable » des forêts et à s'intéresser aux pratiques de la Sylviculture Mixte à Couvert Continu (SMCC : voir https://prosilva.fr/files/brochures/PRO-SILVA_6_pages_2020_MD_mono.pdf) qui garantissent une rentabilité régulière **ET** le maintien d'un couvert forestier

Contribution à la concertation PCAET

Communauté de Communes Isle Loué Vézère

continu dans le temps et l'espace, permettant ainsi de maintenir en permanence les services écosystémiques de la forêt. **C'est, à notre sens, ce type de sylviculture qu'il est nécessaire d'encourager.**

CONCLUSION

Engagée pour une sylviculture qui abandonnera les coupes rases et pour la préservation de la biodiversité, SOS Forêt Dordogne, si elle adhère à la nécessité d'inverser la courbe néfaste du dérèglement climatique, de décarboner notre énergie et de développer les énergies renouvelables, sera vigilante à la préservation de la forêt périgourdine et de sa biodiversité.

Nous attirons l'attention des participants à la concertation sur la nécessité de ne pas perdre de vue l'objectif premier de tout PCAET : préserver les ressources naturelles et l'habitabilité de notre planète dans le contexte d'un dérèglement climatique et d'une perte de biodiversité apparemment incontrôlables. L'exigence de résultats sur ces points impose une démarche volontariste. Il serait dommage que cette démarche potentiellement salvatrice soit parasitée par des considérations économiques contre-productives et contraires à l'objectif principal.

Suite à l'ensemble des arguments évoqués ci-dessus, nous émettons un avis mitigé et exprimons notre inquiétude sur l'imprécision de ces projets. Nous renouvelons notre souhait d'être associés, en qualité d'association environnementale d'intérêt général³, à la consultation en cours.

St Germain du Salembre, le 18 janvier 2024

³ Celui-ci a été reconnu le 13 octobre 2022 par l'administration fiscale qui a autorisé l'association à défiscaliser les dons reçus.